

# AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

Janvier 2014

Vue aérienne de la plaine de l'Ousse  
(FLY-VIDEOM, novembre 2013)

N° 19

Ville d'**AUREILHAN**  
Hautes-Pyrénées

Meilleurs Vœux  
pour cette nouvelle année

## Zoom sur la Plaine de l'Ousse

ORLEIX

BOULIN

Vers le centre ville  
d'AUREILHAN

Vue aérienne : [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr)

La plaine de l'Ousse, du nom d'un petit ruisseau affluent du canal de l'Alaric, est isolée de l'agglomération urbaine par les coteaux Est d'Aureilhan. Sa vocation agricole est très affirmée puisque quasiment toute la surface est cultivée par des exploitants qui privilégient les circuits courts de distribution. Cet espace rural, particulièrement calme, offre aux habitants un lieu de détente et de promenade très apprécié. Pour y accéder, empruntez la rue Jean-Jacques Rousseau qui vous mènera jusqu'aux coteaux.

### SOMMAIRE

Les nouveaux rythmes scolaires .....	Page 2
Cadre de vie : le point sur les travaux .....	Page 3
La Modification du Plan de Prévention des Risques	Page 4
Prévention contre les cambriolages .....	Page 4
La Zone Agricole Protégée de la plaine de l'Ousse	Page 5
Expressions des groupes politiques .....	Pages 6 et 7
Le Conseil Municipal a décidé .....	Page 8
La programmation culturelle .....	Page 8
Présentation du médiateur social .....	Page 8



## Bulletin d'Information Municipal

Directeur :  
**Yannick BOUBÉE**  
Rédacteur :  
**Maryvonne GARBAYE**  
Ont collaboré à ce numéro :  
**Rafael BUENO**  
**Anne-Lise GAILLARD**  
**Bérengère HAURINE**  
**Fabienne LABY**

Mise en page  
et Impression :  
**Graphicom**

Mairie d'AUREILHAN  
Place François Mitterrand  
65800 AUREILHAN  
BP 40  
Tél. : 05 62 38 91 50  
Fax : 05 62 38 91 59  
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr  
www.ville-aureilhan.fr

### Information

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Dans le souci de respecter l'esprit de la loi en matière électorale, j'ai décidé de ne pas rédiger d'éditorial, quand bien même cette disposition ne revêt aucun caractère obligatoire au regard du respect stricto sensu de la loi.

Yannick BOUBÉE, Maire

### L'application des nouveaux rythmes scolaires

A la rentrée de septembre 2013, la réforme des rythmes scolaires a été mise en place en application de la loi sur la refondation de l'école. Une large consultation a été menée en amont, en particulier au sein d'un groupe de travail créé à cet effet et représentatif de tous les partenaires de la communauté éducative de la ville : enseignants, parents d'élèves, associations sportives et culturelles, institutionnels, élus.

Les échanges ont été fructueux, les débats parfois passionnés. Tous les avis se sont exprimés pour aboutir in fine à un consensus global partagé par le plus grand nombre et une organisation qui fait sens. Ainsi, les élèves ont désormais cours le mercredi matin ; chaque enfant a la possibilité de participer aux activités gratuites dispensées par des intervenants qualifiés. Variées et ludiques, aussi bien culturelles que sportives, ces animations amènent les enfants vers les sentiers de la découverte et de l'initiation à des pratiques bien souvent inconnues par eux.

Les animateurs de la Maison des Jeunes et de la Culture, dont l'action a été évaluée de manière très positive par les Services compétents de l'Etat, s'appliquent à proposer aux élèves des activités qui éveillent leur curiosité et stimulent leur intérêt.

Le groupe de travail constitué se réunit une fois par trimestre pour assurer le suivi de cette réforme. Au terme de l'année scolaire, un bilan sera dressé pour améliorer le fonctionnement aujourd'hui encore perfectible.



L'équipe des Cèdres



L'équipe des écoles Lamartine et Joliot-Curie

### Quelques exemples d'activités

Dans les écoles maternelles : jardin, poterie, chant et éveil musical, poulailler...  
Dans les écoles élémentaires : création d'un journal, atelier cirque, découverte de divers sports, accrogym, hip-hop, chorale, réalisation d'un film d'animation...



### CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE PARALLELE A L'AVENUE DES CEDRES

PROMOLOGIS et les Copropriétaires de la résidence du CHIROULET ont accepté de céder une bande de terrain d'environ 2,50 m de large, sur les espaces verts des résidences situées entre la rue de la Chartreuse et l'impasse des Cèdres, pour permettre à la Ville de réaliser une piste cyclable. Cette piste cyclable d'une longueur de 125 mètres permet de sécuriser le parcours emprunté par les élèves se rendant à bicyclette au Collège Paul Valéry et au Groupe scolaire des Cèdres. Cet aménagement devrait continuer par la suite jusqu'à l'avenue des Sports, une fois les autorisations obtenues. Le coût de cette opération qui est en cours d'achèvement, s'élève à 36 500 € TTC.

### EXTENSION DU PARKING DE LA PLACE BLANCHE ODIN

Les travaux d'extension de la place Blanche Odin ont débuté fin octobre par la démolition de la maison située en bordure de l'avenue Jean Jaurès. Ils se sont poursuivis pendant 2 mois. L'espace ainsi dégagé a permis de créer 10 places de stationnement supplémentaires pour satisfaire les besoins des usagers, d'aérer le centre-ville et de sécuriser l'entrée et la sortie sur l'avenue Jean Jaurès, en éloignant cet accès du carrefour à feux. Le coût de l'opération s'élève à 95 050 € TTC.



### OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A LA RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Tous les ouvrages aériens (éclairage public, électricité et téléphone) de la rue Jean-Jacques Rousseau, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Albert Camus, vont être enfouis. Une intervention sur l'éclairage public sera effectuée également au début du chemin d'Orléans. Au total, 45 nouveaux candélabres seront installés. Il est prévu que ces travaux s'achèvent en juin 2014. Cette durée s'explique par la pluralité d'intervenants (S.D.E, E.R.D.F, France Télécom). La maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage sont assurées par le Syndicat Départemental d'Electricité. Le service de ramassage scolaire demeurera assuré ainsi que celui de la collecte des déchets ménagers. Le coût des travaux est de 386 000 € TTC, dont 178 000 € à la charge de la Commune.



### TOILETTES PUBLIQUES

Un sanitaire à nettoyage automatique a été aménagé dans les locaux existants des anciennes toilettes publiques, près de l'église. Le coût de l'opération s'est élevé à 49 200 € TTC.



### ESPACE CULTURE ET LOISIRS D'AUREILHAN (E.C.L.A.) Remplacement des menuiseries et des céramiques

Les travaux de remplacement des menuiseries bois, des balcons, et de certaines menuiseries métalliques ont débuté, et devraient s'achever à la fin de ce mois de janvier. Le coût de l'opération est de 160 150 € TTC, cofinancés par le Grand Tarbes et la Commune.

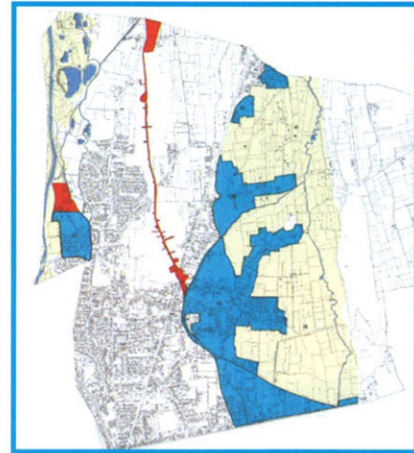


### AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Certains luminaires intérieurs de l'église dégageaient de la chaleur et provoquaient des noircissements, notamment des voûtes. C'est pourquoi, de nouveaux appareils ont été installés, équipés de la technologie LED. La consommation électrique s'en trouvera diminuée, ainsi que les fréquences de remplacement des lampes. Le coût des travaux est de 6 750 € TTC.



**La modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles est à l'étude**



La Commune d'Aureilhan a sollicité l'Etat afin de modifier un point du règlement du Plan de Prévention des Risques (PPR) qui interdit aujourd'hui de reconstruire en zone rouge, après un sinistre.

En effet, cette situation est préjudiciable pour les propriétaires de biens situés dans ces zones et représente un frein à la possibilité de mutation.

La demande de la Municipalité a retenu l'attention des Services de l'Etat qui ont proposé d'effectuer les modifications suivantes :

- Autorisation de la reconstruction, en zone rouge et jaune, de biens sinistrés par un autre phénomène que celui réglementé par le PPR.

- Simplification des règles relatives à l'édification des clôtures en zones jaune, bleue et rouge.

- Possibilité de réaliser en zone bleue, au niveau du terrain naturel, des annexes désolidarisées du bâtiment principal. Aujourd'hui, toute construction close doit avoir une surélévation de 0,50 mètre par rapport au terrain naturel.

- Autorisation en zones jaune et rouge des extensions limitées pour mise aux normes imposées par une nouvelle réglementation, des abris de véhicules ouverts permettant l'écoulement des eaux et les piscines découvertes.

Le projet de règlement ainsi modifié sera prochainement soumis à consultation du public. Le document sera à la disposition du public, pendant un mois en Mairie. Les avis recueillis seront analysés et le projet éventuellement amendé sera proposé à l'approbation du Préfet des Hautes-Pyrénées.

Vous serez informés des suites de ce dossier.

**La Police Nationale communique : Prévention contre les cambriolages → une priorité qui est l'affaire de tous**

1. Ne laissez pas entrer chez vous des personnes inconnues.
2. Prenez et archivez les photographies de vos objets de valeurs et relevez les numéros d'identification des matériels informatiques et HiFi-vidéo (ex : numéros de série...).
3. Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez quelques instants.
4. Protégez votre logement : protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
5. Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous (évités chambres, salles de bain, armoires, etc).
6. Evitez de laisser sacs à main et trousseaux de clés dans le couloir d'entrée. Ne laissez pas vos papiers, téléphones mobiles et autres valeurs à bord de votre véhicule ou en vue dans celui-ci.
7. Détectez les cambrioleurs (présences étrangères à votre quartier, relevez les plaques d'immatriculation des véhicules, etc...) et en cas d'événement suspect, prévenez la police en appelant le 17.
8. En cas d'absence, sollicitez vos amis, vos parents, vos voisins. Signalez votre absence prolongée (vacances) au commissariat de police (opération tranquillité vacances).
9. Ne signalez jamais vos absences à venir sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique.
10. Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17



**Opération tranquillité vacances**

Autrefois réservée aux périodes de congés scolaires, l'opération «tranquillité vacances», qui permet de signaler son départ en villégiature au Commissariat de Tarbes, est désormais applicable toute l'année.

**Service de proximité : permanence de la Police Nationale en Mairie**

Tous les mercredis, de 14h30 à 17h30, un fonctionnaire de la police nationale tient une permanence dans un bureau de la Mairie. Il reçoit les mains courantes ainsi que les plaintes. Il assure également un point de contact pour les opérations « tranquillité vacances » et « tranquillité seniors ».

**Conduite à tenir en cas de cambriolage**

**Contactez le 17**

Veillez à préserver les traces et indices en laissant le domicile intact jusqu'au passage des fonctionnaires de police,

Déposez plainte muni des éléments d'identification des objets volés (marque, numéro de série, photographies, etc.),

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés, privilégiez le recueil d'éléments sans vous exposer (nombre d'individus, immatriculation du véhicule, direction de la fuite, etc.).

En matière de téléphonie, certains smartphones peuvent être géolocalisés et ainsi apporter une aide précieuse à l'enquête.

**Plaine de l'Ousse : le projet de Zone Agricole Protégée est lancé**

Les Communes d'Aureilhan et d'Orleix viennent de délibérer pour créer une Zone Agricole Protégée (ZAP) dans la plaine de l'Ousse. Cette décision politique traduit la volonté des deux municipalités de préserver et développer l'activité agricole, usage exclusif de cette partie de territoire : 24 exploitants dont 20 professionnels y travaillent quotidiennement. Cette démarche s'inscrit et poursuit la logique du Plan Local d'Urbanisme, adopté en septembre dernier, qui rend 60 hectares aux espaces agricoles (déclassement de parcelles antérieurement constructibles, en application de la loi Grenelle).



d'épandre les effluents (lisiers, fumiers) pour amender les terres tout en limitant les contraintes vis-à-vis des tiers et, surtout, pérennité foncière pour les exploitants impossibles à garantir ailleurs, si près de l'aire urbaine.

C'est pour cela qu'Aureilhan et Orleix se mobilisent pour définir un projet territorial périurbain de

qualité reposant sur 4 axes :

1. Conforter l'élevage installé (bovins lait, porcins, ovins lait) ;
2. Diversifier davantage les productions vers les productions végétales en circuits courts : fruits et/ou légumes, en développant le principe d'une cueillette au champ ;
3. Rapprocher producteurs et consommateurs : l'organisation de visites de fermes (scolaires sur temps périscolaires, repas de l'Ousse dans les restaurants scolaires d'Aureilhan et d'Orleix, organisation de manifestations saisonnières autour des fermes, ... ) ;
4. Proposer une réflexion autour des chemins ruraux structurant la plaine : aménagement, entretien afin de concilier activité agricole et détente (marche, bicyclette, ...) remettant l'agriculture au sein du territoire partagé avec les citoyens.

Concrètement, la ZAP va permettre aux Communes de «sanctuariser» le caractère agricole de la plaine (entre 200 et 250 hectares), c'est-à-dire de reconnaître dans la durée la vocation agricole de ce territoire pour encourager et faciliter le développement d'une agriculture dynamique, déjà orientée vers les circuits de proximité (fromages, charcuterie, lait).

Ce site présente des aspects fonctionnels indéniables: proximité des surfaces fourragères qui permettent de récolter et stocker des céréales favorisant l'autonomie alimentaire des élevages, possibilité

**Le calendrier**

Les Communes d'Aureilhan et d'Orleix, ont retenu le calendrier prévisionnel suivant :

- Délibération d'engagement de création de la ZAP et demande à M. Le Préfet des Hautes-Pyrénées : décembre 2013,
- Appel d'offre pour choisir un groupement spécialisé en charge des études : janvier 2014
- Réalisation de l'étude : février à avril 2014,
- Consultations des institutions (Schéma de Cohérence Territoriale, Chambre d'Agriculture, Commission Départementale d'Orientation Agricole CDOA) : mai 2014,
- Enquête publique : juin 2014,
- Arrêté préfectoral approuvant la création de la ZAP : septembre 2014.

## 2014 année de tous les espoirs ?

Ce mandat s'achève, durant ces six dernières années nous avons, Annie AGUADO, Françoise MAZOUÉ, André BOYRIE, Jean Marc LACABANNE, œuvré au sein de l'opposition du conseil municipal d'Aureilhan.

Nous avons participé à chaque commission de l'exécutif, à tous les débats et délibérations de cette mandature, en préservant nos idéaux et nos valeurs dans le respect des aureilhanais qui nous ont fait confiance, ainsi nous avons apporté notre pierre à l'édifice communal pour essayer d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme, tout en privilégiant l'intérêt général, nous avons essayé de préserver les intérêts des aureilhanais qui nous ont sollicités, pour défendre leur droit légitime, mais aussi nous avons contribué à la réalisation du Nouvel Espace Sportif du quartier Saint Martin, comme nous nous y étions engagés sur notre programme en 2008.

Il reste malgré tout beaucoup à faire !

L'année 2013 aura été pour beaucoup d'entre nous une année difficile.

Les charges, impôts et taxes nouvelles ont fini de grever le budget des ménages déjà durement affecté. Le quasi doublement de la taxe d'habitation au niveau communal, sous les deux derniers mandats de la municipalité de gauche, atteste de cette politique néfaste pour le pouvoir d'achat des aureilhanais.

Mais heureusement nous avons foi en un avenir meilleur !

Aureilhan, ce sont tous ceux qui font vivre notre cité, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, ouvriers, employés, salariés...

Aureilhan, c'est l'ensemble du personnel municipal qui se dévoue quotidiennement pour offrir les meilleurs services et conditions de vie à nos administrés.

Aureilhan, c'est également tous ces bénévoles associatifs qui par leurs actions contribuent au maintien de la cohésion sociale et au développement sportif et culturel de notre ville.

Aureilhan, ce sont tous ceux qui aspirent à vivre en toute quiétude au sein de leur foyer.

Sans oublier ceux qui souffrent, ceux qui sont dans la peine, ceux qui essaient de trouver un emploi stable.

**A vous tous, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette année 2014, Nous demeurons à votre écoute et à votre service.**

Annie AGUADO  
André BOYRIE

Françoise MAZOUÉ  
Jean-Marc LACABANNE

Conseillers Municipaux d'opposition

### Z.A.P...zappée

Vouloir protéger l'espace agricole est une mesure que nous avons toujours défendue puisque cet espace joue à la fois un rôle économique, social et environnemental important... quand tout cela est bien mené.

Après avoir sacrifiées pendant des décennies les bonnes terres agricoles au profit de l'étalement urbain anarchique mettant ainsi les exploitations agricoles en limite de rentabilité, la majorité municipale conduite par Y. Boubée entend aujourd'hui faire œuvre de protection de l'agriculture. **Cherchez l'erreur !**

Mais, pour ces élus, il ne s'agit pas de protéger toutes les terres agricoles restantes comme on pourrait le penser : en effet, pour la majorité PS, PCF et Vert, si progressiste, qui a reçu le soutien de la droite bienveillante de JM Lacabanne, seulement certaines terres agricoles concernées par le barrage de l'OUSSE sont à protéger ! **Cherchez encore l'erreur !**

Et les autres terres agricoles, notamment celles menacées par la rocade EST que défend Y. Boubée depuis 2007 dans le sillage de J. Glavany, ne sont elles pas à protéger ?

### Saugrenue

Dès lors, mettre en place une Zone Agricole Protégée (Z.A.P) aussi restreinte est une idée totalement saugrenue et sans fondement de la part de cette majorité municipale : En effet, cette mesure, née d'une loi de 1999, serait en 2014, d'après cette majorité, un rempart contre le projet réactivé du barrage de l'Ousse... tout en sachant qu'une Z.A.P ne peut empêcher ce type de projet !!!

Il est donc très difficile de saisir, encore une fois, les hautes pensées de Y.

Boubée et de ses amis, anciens et nouveaux.

### Où alors,

Ne faudrait-il pas voir dans tout cela qu'une agitation politicienne orchestrée, simulant l'intérêt général et dissimulant les véritables enjeux (comme disait le cardinal Mazarin) ? Le brusque intérêt pour l'agriculture locale de la part de Y. Boubée et de ses amis de gauche ou de droite, est douteux puisque leurs partis soutiennent une agriculture productiviste et industrielle et leurs dirigeants la mettent en œuvre dans les différents cercles institutionnels comme l'Institution Adour...

Ainsi, la demande légitime des populations souhaitant vivre en bonne intelligence pour un avenir partagé se heurte au blocage de partis de gauche ou de droite et d'élus en mal d'estrade. Faisons donc en sorte que cela cesse.

### Attendez-vous,

À quelques menus travaux, vraiment menus, dans cette période précédant la campagne électorale des municipales. Car, c'est un classique à Aureilhan et qui consiste, de la part de la majorité PS, PCF et Vert, à afficher une effervescence pour donner une illusion de municipalité laborieuse et toute dévouée.

Mais de moins en moins d'Aureilhanaises et d'Aureilhanais se font duper.

Jacques LAPALISSE &  
Audrey MAUHOURAT

Conseillers municipaux d'opposition de gauche d'Aureilhan

Vous lisez la dernière tribune du mandat sur le Bulletin Municipal.

Les élus du Groupe Majoritaire ont décidé de dédier leur espace au Téléthon, pour rendre hommage aux bénévoles qui ont mis tout leur cœur à organiser cette manifestation durant trois jours au Centre Jean Jaurès et au Parc des Sports. Nous avons été très sensibles à la forte implication du Personnel communal qui s'est mobilisé avec ardeur dans la parfaite organisation de ce « marathon » de la solidarité.

Tous ceux qui ont donné, soit de leur temps, soit de leur énergie, soit de leur argent peuvent être satisfaits : la collecte a été supérieure de 20% au précédent record de don qui a, par conséquent, été largement battu. Ce résultat, en ces temps difficiles, est remarquable et témoigne de la générosité de nos concitoyens.

Au-delà de cet élan d'altruisme, nous tenons à mettre à l'honneur tous les responsables associatifs, dirigeants et éducateurs, qui se dévouent bien souvent dans l'ombre à s'occuper des autres. Ils contribuent de manière efficiente à créer et maintenir du lien social et intergénérationnel dans la cité.

Nous les en remercions chaleureusement.

Téléthon  
2013  
12 243 €



Des bénévoles à l'action



François Vandemosselaer, coordinateur départemental a ouvert ces journées avec Isabelle Chédeville, responsable cantonale



Le Personnel Communal qui fut très présent durant cette manifestation.

**A vous tous, nous souhaitons une bonne et heureuse année.**

Pour le Parti Socialiste,  
Claude PAHU

Pour le Parti Communiste,  
Simone GASQUET

Pour Europe Ecologie - Les Verts,  
Yves CARRIÉ

## Le Conseil Municipal a décidé, entre autres délibérations :

### • le 16 décembre 2013

- de créer, avec la Commune d'Orleix, une Zone Agricole Protégée (ZAP) dans la plaine de l'Ousse.
- d'attribuer une subvention de 50 000 euros à l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées, en vue de la construction d'une résidence de 47 logements sur une friche urbaine au quartier du Bout-du-Pont.
- d'actualiser les tarifs publics pour l'année 2014.
- d'acquérir des parcelles pour réaliser une piste cyclable parallèle à la portion Nord de l'av. des Cèdres.

## Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) Programmation culturelle 2014

**Vendredi 31 janvier – 20h30**  
**Concert**

Soirée Jazz&Wines Spirits  
avec le trio «Le brelan de jazz»

**Samedi 22 février – 20h30**  
**Contes**

Daniel Lhomont - «Pampeligosse»

**Samedi 22 mars – 20h30**  
**Théâtre**

**Cie les Improsteurs**  
« Match d'Impro, rencontre nationale »

**Mercredi 7 mai**  
**Contes**

Jeff Flâm - «Dans ma besace... Plusieurs voyages»  
2 représentations :  
15h30 pour enfants et 20h30, tout public

**Jeudi 13 février – 19h00 et 21h30**  
**Théâtre**

Cie des Improsteurs - «Triangles z'Intimes»  
Pièce conseillée à partir de 14 ans  
2 représentations : 19h et 21h30

**Mercredi 5 mars – 15h30**  
**Danse**

**Cie Dans6T - «Kiff l'équilibre»**  
Danseuse/danseur : Bouziane Bouteldja, Jean Louis Doggy, Stéphane Mbella. - Durée : 40 min.

**Vendredi 25 avril – 20h30**  
**Concert**

Soirée Jazz & Wines Spirits  
avec le trio « Crazy Rythm »

### Tarifs adhésions 2013 / 2014

Enfants de moins de 12 ans : 7 €  
Jeunes de 12 à 17 ans : 9 €  
Adultes : 16 €  
Couple : 22 €  
Famille de 3 personnes : 25 €  
Personne supplémentaire : 3 €  
Demandeur d'emploi, étudiant, bénéficiaire du R.S.A. : 7 €

### Tarifs des spectacles

Adhérents	Enfants : gratuit	Adultes : 5 €
Non adhérents	Enfants : 5 €	Adultes : 8 €
Formules abonnements (seulement pour les adhérents)		
CULTIVA .....	5 spectacles :	20 €
CULTURA.....	10 spectacles :	35 €
CULTUREA.....	abonnement annuel :	50 €

**Les spectacles ont lieu à l'ECLA.**  
**24 avenue Jean Jaurès - AUREILHAN**

### Maison des jeunes et de la Culture

16 bis rue Jules Guesde - 65800 AUREILHAN  
05.62.38.04.46 – www.mjcaureilhan.fr



### Le médiateur social

Présent quotidiennement depuis le mois de juillet 2013 dans son bureau installé à la Maison du Temps Libre, il reçoit du lundi au vendredi de 10 à 12h. et de 14 à 19h.

Il est à votre disposition pour :

- vous orienter vers les structures compétentes dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales...

- vous écouter et vous conseiller afin d'apporter une aide dans la résolution de conflits (voisinages, intergénérationnels...),
- faciliter les liens avec les institutions et les associations locales,

- accueillir et orienter le public des 16/25 ans dans leurs démarches de recherche de formation, d'emploi, de logement ou d'accès à des activités culturelles, sportives...
- favoriser la communication inter-quartiers,

**N'hésitez pas à le rencontrer.**

### Un médiateur à votre écoute

Le « bien-vivre ensemble » est fragile et le lien social peut se déliter. Aussi, Ahmed GHARIB ANDALOUS, a été recruté en qualité de médiateur social sur le quartier des Cèdres.